



Lisle sur Tarn, le 18 octobre 2016

**Bruno Lion**  
**Directeur régional adjoint de la DRAAF**  
**Cité administrative Bât E**  
**Bd A. Duportal - 31074 Toulouse Cedex**

**Objet : Projet de territoire du bassin versant du Tescou**

Monsieur Lion,

Suite à la réunion de restitution de l'audit patrimonial, le 9 juillet 2016, relative au projet de territoire du bassin versant du Tescou, nous tenons à vous faire part de nos réflexions et propositions.

Nous souhaitons réaffirmer notre intérêt pour la mise en place d'un processus de co-construction du projet de territoire. C'est l'absence de co-construction de la politique publique de gestion de l'eau et de soutien à l'agriculture sur ce territoire qui a entraîné le conflit territorial dans le cadre du projet de barrage initial. Les conséquences humaines, écologiques et financières ont été dramatiques et tout doit être mise en œuvre pour éviter qu'un tel conflit se renouvelle ici comme ailleurs.

Pour nos organisations, le processus de co-construction que l'Etat a initié est donc indispensable mais il est cependant inadapté, dans sa forme actuelle, au contexte de Sivens. Ce constat est partagé par les auditeurs qui soulignent dans leur rapport d'audit : « les conditions de rencontre et de négociation des acteurs ne sont pas encore réunies ».

En effet, dans le contexte conflictuel qui s'est créé à propos du projet initial de barrage, la tentative de co-construction, comme les propos de certains audités le montrent, risque de se heurter à un affrontement stérile entre les deux camps impliqués jusqu'à présent.

Pour nos organisations, l'audit patrimonial confirme donc la nécessité d'associer un groupe de citoyens tirés au sort pour favoriser le dépassement des positionnements de posture et faciliter ainsi l'évolution des discussions vers la recherche de l'intérêt commun.

La présence de citoyens du territoire aurait également l'intérêt d'encourager les habitants à s'impliquer dans le débat sur le devenir de leur territoire. En annonçant que tout citoyen du bassin du Tescou est susceptible d'être tiré au sort pour devenir membre du collège des citoyens (avec son accord évidemment), cela créerait des débats localement et donc l'intérêt de la population dès l'amont du processus de co-construction. Pour maintenir l'implication de la population, des réunions publiques devraient être régulièrement organisées et un site Internet spécifique au projet de territoire devrait être mis en place.

.../...

**La création d'un collège de citoyens tirés au sort pour la mise en œuvre d'un projet de territoire n'est pas une proposition utopique.** Elle a, par exemple, été menée avec succès par le Conseil général de Seine-et-Marne en 2011 :

*«Pour mettre en œuvre le Projet départemental de territoire, le département a fait le choix de mobiliser tous les acteurs qui font et pensent, dès aujourd'hui, la Seine-et-Marne de demain et de les réunir au sein d'un Conseil participatif, constitué de trois collèges :*

- collège des territoires pour représenter toutes les composantes, urbaines, périurbaines ou rurales de la Seine-et-Marne,*
- collège des forces vives représentant les grands acteurs institutionnels, associatifs ou privés,*
- collège des citoyens de 54 membres tirés au sort et représentatifs des 10 territoires de projet et des 23 nouveaux cantons ».*

L'Etat pourrait s'inspirer de cette expérience positive en Seine-et-Marne pour mettre en œuvre une participation équilibrée des citoyens dans le projet de territoire du bassin du Tescou.

**La mise en œuvre concrète de ce collège de citoyens est tout à fait réaliste et à la hauteur des capacités et enjeux sur ce territoire. Une note technique (ci-jointe), s'inspirant de la démarche d'un tirage au sort de jurés d'assises dans les communes, présente les 4 étapes qui seraient mises en œuvre.**

Dans notre proposition, ce processus simple permettrait de désigner 16 membres du collège de citoyens avec une grande diversité de catégorie socioprofessionnelle (2 personnes par CSP de l'INSEE), une parfaite parité Homme/Femme et une bonne répartition par zone géographique (8 membres du Tarn et 8 membres du Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne).

**Pour garantir l'efficacité de leur présence, les 16 citoyennes et citoyens tirés au sort devraient participer au processus de co-construction dans les mêmes conditions que les autres acteurs (élus, institutions, syndicats agricoles, associations, etc).** Ces 16 personnes s'ajouteraient tout simplement à la liste des quelques 60 personnes déjà invitées dans le processus de co-construction.

Au même titre que les autres familles d'acteurs, ces citoyens pourraient se répartir au sein de commissions ou avoir des représentants dans un éventuel comité de pilotage (par tirage au sort au sein de leur collège si nécessaire). A l'identique des autres acteurs privés, ces citoyens recevraient des moyens financiers pour assurer, au moins, la couverture des frais de participation.

En espérant vous avoir convaincu de la pertinence d'intégrer un collège de citoyens dans le processus de co-construction du projet de territoire, nous nous tenons à votre disposition pour approfondir cette proposition.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération.

**Collectif Testet**

Ben Lefetey

Porte-parole



**Confédération Paysanne du Tarn**

Christophe Curvale

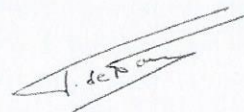
Porte-parole



**FNE Midi-Pyrénées**

Thierry de Noblens

Président



Copie :

- Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat
- Jean-Michel Mougard, préfet du Tarn
- Pierre Besnard, préfet de Tarn-et-Garonne